

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023**

**N°DCM-2023-073**

**OBJET :**

**DELEGATIONS DE SERVICE  
PUBLIC**

RPQS 2022

Assainissement collectif

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 17 octobre 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Étaient présents :**

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

M. MORIN représenté par Mme ROBIN - M. DI CARLO représenté par M. PERREAULT - Mme COUTURIER représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. GINDRE représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - Mme D'ALMEIDA représentée par M. JANNET.

**Absent :** néant.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Membres votants : 27

M. Michel JACQUARD est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Conformément au décret n°2005-236 en date du 14 mars 2005 qui prévoit que le R.P.Q.S. relatif à l'assainissement collectif doit être approuvé par le conseil municipal ;

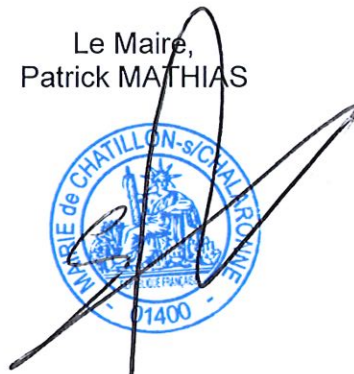
Monsieur JACQUARD confirme aux conseillers municipaux que l'entreprise SUEZ a transmis son rapport annuel du délégataire qui reprend notamment la synthèse de l'année, la présentation du service, la qualité du service, et les comptes de la délégation. Le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif a été envoyé à chaque conseiller municipal avec la convocation. Il propose de l'approuver ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),**

**APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2022.

Ainsi délibéré le 23 octobre 2023

Le Maire,  
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification

Le : 03 NOV. 2023

Et dépôt en Préfecture

Le : 03 NOV. 2023

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100939-20231023-DCM-2023-073-DE  
Date de réception préfecture : 03/11/2023